

RAPPORT MORAL
DE L'UNECATEF
SAISON 2014/2015

ASSEMBLEE GENERALE
18 Mai 2015



ACTIVITES INTERNES

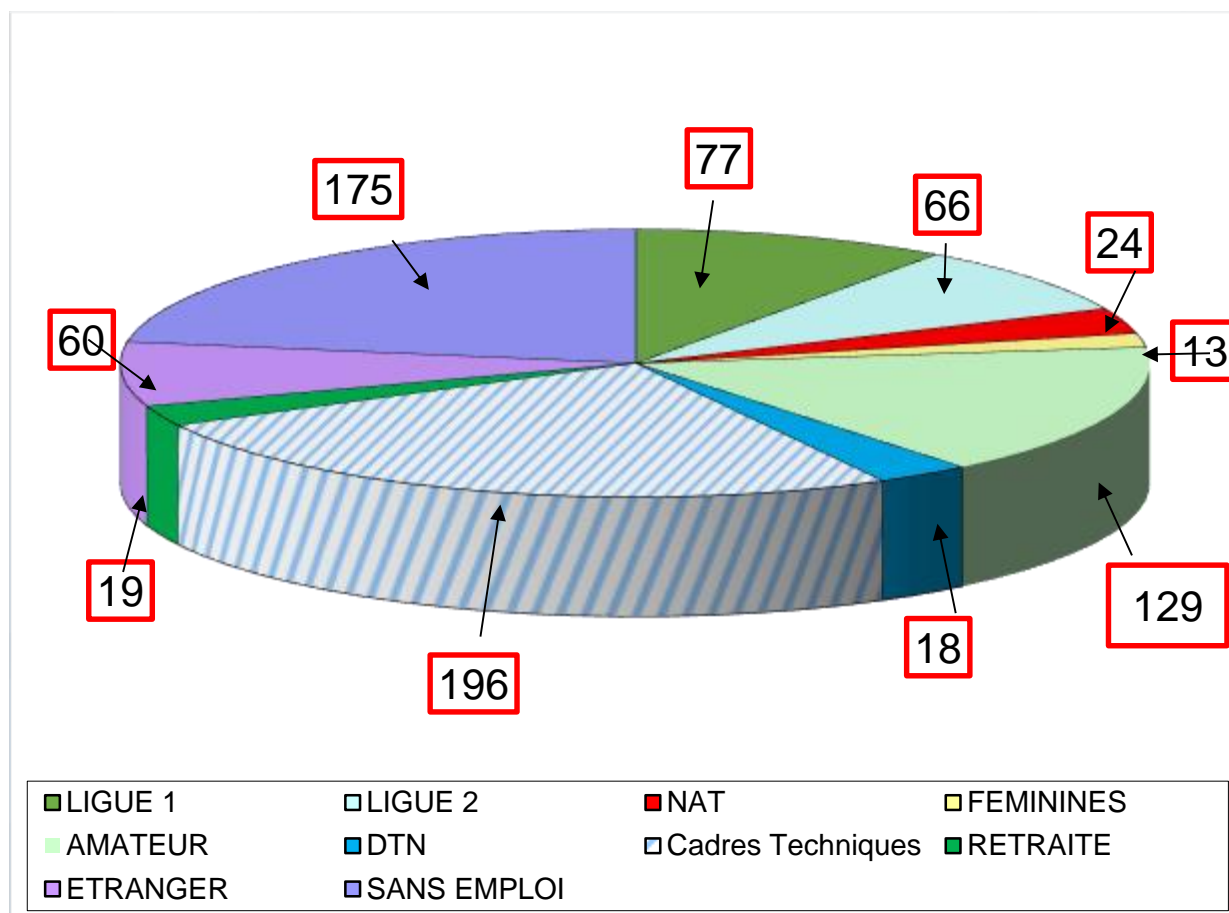
Comité Directeur et Permanents :

Joël Muller - Pierre Repellini - Luc Bruder - André Bodji - Raymond Domenech - René Cedolin - Nourredine Bouachera - Richard Désiré - Jean-Marc Furlan - Hervé Gauthier - Roland Gransart - Faruk Hadzibegic - Bruno Bini - Philippe Hirschberger - Bruno Plumecocq - Claude Puel - Willy Sagnol - Patrick Gonfalone - Hubert Velud - Didier Christophe - Thibaut Dagne - Anissa Hamimi

ADHESIONS

777 adhérents cette saison dont

85 nouveaux adhérents 22 de ré adhésion après suspension



Durant cette saison, il y a eu

- 8 réunions du comité directeur
- 2 réunions de bureau
- Plus d'une dizaine de réunions et de rendez-vous pour la mise en place du site internet
- Plusieurs réunions internes des permanents
- Réunions préparatoires de la session 11 de DMVE

- Présence de permanents lors des regroupements DMVE (Joël – Pierre – Anissa)
- Présence de Joël à la Formation BEPF Sportif de Haut Niveau à Marseille

LA REPRESENTATION DANS LES COMMISSIONS

Les membres élus, les adhérents et l'équipe de l'Unecatef ont représenté les entraîneurs dans plus de 200 réunions pour la saison 2014/2015 :

Au niveau national

Joël Muller, Pierre Repellini, Roland Gransart, Hervé Gauthier, Raymond Domenech, René Cedolin, André Bodji, Faruk Hadzibegic, Jacky Bonnevey, Eric Chevalier, Michel Rablat, Patrick Rampillon, Jean-Loup Leplat, Nathalie Henaff, Laurent Pate (Expert Comptable), Christophe Le Petit, Thibaut Dagonne...

Au niveau régional

Philippe Lucas, Denis Renaud, Hervé Loubat, Richard Déziré, Jean Aceo, Michel Sorin, Fabien Croze, Patrick Parizon, Jérôme Monier, Pascal Grosbois, Didier Vezzro, Didier Clerval, Laurent Ciechelski, René Cédolin, Jérôme Courrier, Philippe Burgio, Alain Merchadier, Jérôme Erceau, Patrice Monteilh, Frédéric Baudin, Robert Boivin

Fédération Française de Football : Commission Fédérale des Educateurs et des Entraîneurs : Section Equivalences et Section Statut ; Commission Calendrier, Commission Supérieure d'Appel, Commission de Visionnage, Commission des Agents de Joueurs, Commission DNCG Fédérale, Commission Fédérale du Joueur d'Elite, , Assemblée Générale de la FFF ;

Ligue du Football Professionnel : Conseil d'Administration et Bureau du Conseil d'Administration, Commission Juridique, Commission de Révision des Règlements, Commission Calendrier, Commission d'Organisation des Compétitions, Commission Sociale et d'Entraide, Commission DNCG Professionnelle, Commission Licences Clubs, Réunion d'information des référents paris sportifs, Réunion d'information des responsables juridiques de clubs, Assemblée Générale de la LFP ; Groupe de travail sur la réforme du football professionnel ; Rapport Third Party Ownership

Ligue du Football Amateur : Commission Fédérale de la Formation

Institut de Formation du Football : Comité Pédagogique et Stratégique, Jurys de Sélection et VAE : BEFF, BEPF, DESJEPS, BEF et BMF,

ACTIVITES POLITIQUES

GOUVERNANCE DE LA FFF

Haute Autorité du Football :

Roland GRANSART est le représentant de l'Unecatef à la Haute Autorité du Football.

Elle a pour attributions principales de formuler des propositions d'intérêt général au COMEX de la FFF.

La HAF s'est réuni à 7 reprises au cours de la présente saison et a abordé les thèmes suivants :

- ✓ Réflexion sur la gouvernance de la FFF

- ✓ Les stratégies marketing de la FFF
- ✓ Commission de visionnage et des dysfonctionnements actuels
- ✓ Compte rendu des activités et décision du COMEX de la FFF.
- ✓ La politique médicale fédérale
- ✓ L'avenir de Clairefontaine

BUREAU ET CA DE LA LIGUE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

Pierre Repellini est Vice-Président de la LFP,

Raymond Domenech est membre au CA de la LFP,

Principales Décisions du CA et du Bureau de la LFP :

- ✓ L'attribution de la Licence Club LFP : 39/40 clubs
- ✓ Délivrance du Statut Professionnel et Composition de la compétition L2 : situation du club US Luzenac Ariège Pyrénées
- ✓ Rapport Third Party Ownership fait Par André Soulier
- ✓ Calendrier Général des Compétitions 2015/2016
- ✓ Reversement de solidarité UEFA
- ✓ Paris Sportifs : croisement des fichiers avec l'ARJEL
- ✓ Périodes de mutations pour la saison 2015/2016
- ✓ Groupe de travail sur la réforme du football professionnel
- ✓ Mise en place de la goal-line technology en Ligue 1 pour la saison 2015/2016
- ✓ Groupe de travail sur la Gouvernance de la LFP

U A F

UNION DES ACTEURS DU FOOTBALL

- Union rassemblant 10 membres fondateurs : associations ou syndicats professionnels :
 - L'amicale des éducateurs de football (AEF),
 - L'association des médecins de clubs de football professionnel (AMCFP),
 - L'association des médecins fédéraux régionaux (AMFR),
 - Le groupement des éducateurs de football (GEF),
 - Le syndicat des arbitres de football d'élite (SAFE),
 - Le syndicat national des administratifs et assimilés du football (SNAAF),
 - L'union nationale des arbitres de football (UNAF),
 - L'union nationale des cadres techniques du football (UNCTF),
 - L'union des entraîneurs et cadres techniques du football (UNECATEF), et
 - L'union nationale des footballeurs professionnels (UNFP)

- Les principales réalisations :
 - Rendez vous préparatoire avec le Président et DG de la LFP avant chaque CA de la LFP
 - Rendez-vous avec le Président de la FFF
 - Groupe de travail sur la réforme du football professionnel
 - Rendez-vous avec le Conseil National des Supporters
 - Création et participations aux 4 Commissions internes :

✓ Le jeu	:	Faruk Hadzibegic
✓ La gouvernance	:	Pierre Repellini
✓ L'économie	:	Pierre Repellini
✓ La Licence Club	:	Thibaut Dagne

- Les principales réflexions :
 - La situation fragilisée des clubs professionnels : Lens, Valenciennes, Luzenac
 - Les risques de blessures (commotion) dans le football et les protocoles mis en œuvre
 - La Gouvernance de la LFP et FFF

MISSION DU STATUT DU SPORTIF

Le secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, a installé, le 15 septembre, la première mission de réflexion sur le statut du sportif, présidée par Jean-Pierre Karaquillo, du CDES de Limoges. Cette mission s'appuie sur un comité de pilotage composé d'experts dont le Président de la Fédération des Entraîneurs Professionnels en vue de formuler des propositions concrètes visant à proposer un nouveau contrat CDD spécifique aux sportifs et aux entraîneurs professionnels destiné à se substituer au CDD d'usage. L'UNECATEF a été auditionnée le 8 janvier 2015 et a soutenu les principes de sécurisation des contrats de tous les entraîneurs de clubs professionnels et amateurs, et de négociation au sein d'accords spécifiques. Nous vous tiendrons informés des préconisations de la mission.

Ce rapport remis au Secrétaire d'Etat aux Sports, le 18 Février 2015 fait état du statut des sportifs et des sportifs et entraîneurs professionnels du sport

Les enjeux sont de deux types :

- permettre aux sportifs de haut niveau ou professionnels du sport de se former tout au long de la carrière, gage d'une transition réussie ;
- les protéger et sécuriser leurs statuts et celui des entraîneurs professionnels qui les encadrent.

L'UNECATEF a directement auprès de la mission et aussi au travers de la FEP (Fédération des Entraîneurs Professionnels) soutenu les principes de sécurisation des contrats et contribuer activement à la création de ce rapport.

Ainsi, vous retrouverez différentes propositions concernant les Entraîneurs, notamment celles-ci :

- ✓ N°18 : Proposer à l'ensemble des entraîneurs des sportifs de haut niveau et des formateurs des clubs professionnels de suivre des modules de sensibilisation aux questions de formation et d'insertion professionnelle.
- ✓ N°31 à 34 : Créer un contrat de travail à durée déterminée spécifique applicable aux sportifs et entraîneurs professionnels, d'une durée minimale en principe de 12 mois, une durée maximale de 60 mois et un nombre illimité de renouvellements.

Conclusions

A ce jour, nous n'avons pas d'information officielle sur une initiative parlementaire qui reprendrait tout ou partie des principes énoncés dans le rapport mais **L'UNECATEF** veillera (si une proposition de loi devait être inscrite au Parlement) que les dispositions relatives aux entraîneurs sécurisent leur cadre d'activité et notamment la nature du contrat à durée déterminée.

UNCTF

UNION NATIONALE DES CADRES TECHNIQUES DU FOOTBALL

Une grande attention est portée aux activités des cadres et salariés techniques de Football, à leurs conditions de travail.

L'UNECATEF, a soutenu fermement leurs revendications dans les Ligues et les Districts et a contribué :

- A l'importance au dialogue social d'entreprise
- A la représentation du personnel lors des élections du personnel
- Aux nouveaux modes de travail et de management dans le secteur du football fédéral,

L'UNECATEF représente au sein de la CCPAAF :

- Les cadres techniques fédéraux
- Les CTRAF
- Les CDFA
- Les responsables de Pôles Espoir
- Les chargés de mission dans le périmètre sportif et développement des pratiques

L'enquête métier

Afin de porter nos propositions dans les négociations avec l'AE2F sur le statut de Cadre Technique du Football, l'UNECATEF a lancé avec l'UNCTF un questionnaire permettant de faire un état des contrats et des fonctions occupées auprès de tous les salariés cadres techniques œuvrant pour la politique technique au sein d'un District ou d'une Ligue – qu'ils soient cadre d'état, cadre fédéral, Cdfa, autre salarié technique de droit privé, emploi d'avenir ou tous autres dispositifs d'emploi aidés.

FEP FEDERATION DES ENTRAINEURS PROFESSIONNELS

- La Fédération rassemble 5 membres fondateurs syndicats professionnels d'entraîneurs :
 - L'Union Nationale des Entraîneurs et Cadres Techniques du Football (UNECATEF),
 - le Groupement des Entraîneurs et Educateurs de Rugby à XV, (TECH XV),
 - le Syndicat des Coachs de Basket (SCB),
 - le Groupement des Entraîneurs professionnels de Handball (7 MASTER)
 - le Syndicat des Entraîneurs et Educateurs de Volley-Ball (SEEVB)
 -
- Les principales réalisations :
 - Rendez-vous avec le Secrétaire d'Etat aux Sports
 - Rendez-vous avec le Vice-Président du CNOSF
 - Membre du Comité de Pilotage de la mission du Statut du Sportif
 - Rendez-vous avec le Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Sports
 - Rendez-vous avec le Conseiller Sport Professionnel du Secrétaire d'Etat aux Sports
 - Contribution à l'étude de faisabilité sur la mise en place éventuelle d'un Conseil européen sectoriel sur les compétences (ESSC) pour le secteur du sport, sous l'égide de la Commission Européenne
 - Etude d'impact de la directive 2013-55 modifiant les dispositions du Code du Sport pour les modalités de reconnaissance de prérogatives d'exercice pour les ressortissants communautaires.
 - Contribution transmise au CNOSF concernant l'étude par la Commission Européenne de la légitimité de la réglementation française selon 3 critères (Nécessité, Proportionnalité et non discrimination)
 - Contribution au sport professionnel sur le contrat à durée déterminée pour les entraîneurs
 - Réalisation d'une étude sur le nombre d'entraîneurs en CDD d'usage dans le sport professionnel : 1300
- Les principes réflexions :
 - La gouvernance dans le mouvement sportif : Fédération Sportives et Ligues Professionnelles
 - Le contentieux sportif : les commissions fédérales de DNCG, la commission de conciliation du CNOSF
 - La structuration des clubs : labels et licences clubs
 - La formation du joueur et les différents dispositifs de joueurs formés localement

ACTIVITES DE STRUCTURATION, DE DEVELOPPEMENT ET DE FORMATION DU FOOTBALL

LE STATUT DES EDUCATEURS ET DES ENTRAINEURS DU FOOTBALL FEDERAL (REGLEMENTS GENERAUX DE LA FFF)

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le Statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football Fédéral est en vigueur.

Pour rappel, lors des 4 réunions, l'UNECATEF avait été au cœur de cette réforme en proposant à toutes les parties prenantes UCPF et U2C2F – DTN, Direction Juridique de la FFF et de la LFP des dispositions sur :

- ✓ La mise en conformité avec les nouvelles certifications
- ✓ L'application des dispositions réglementaires du statut à tous les clubs professionnels
- ✓ L'officialisation de la commission fédérale des éducateurs et des entraîneurs (avec ses sections : Statut, Equivalence et Emploi) et sa déclinaison régionale

Ainsi depuis le début de la saison 2014/2015, nos représentants au sein de la section Statut de la CFEEF et ceux qui ont été nommés par les Ligues Régionales (.. Ligues n'ont pas exécuté les Règlements Généraux de la FFF en ne reconnaissant pas les désignations faites par l'UNECATEF) contrôlent son application et notamment la principale d'entre elle : la fin des « prêtes noms » dans les équipes soumises à obligation d'encadrement (Article 12 du Statut)

Nous remercions tous nos adhérents pour leur action et engagement au soutien de l'encadrement technique du football.

Nouvelle modification du Statut des Educateurs et des Entraîneurs du Football Fédéral :

Un projet de modification qui sera soumis à l'AG de la FFF du 20 juin 2015 a été rédigé sans que l'UNECATEF n'ait été associée.

La concertation positive et les échanges constructifs avec tous les membres du groupe de travail lors de la saison 2013/2014 n'a donc pas été reconduite pour la saison 2014/2015
L'UNECATEF dénonce cette méthode.

Les modifications portent sur :

1. la modification de 2 articles de nature réglementaire
 - ✓ le plan fédéral de formation continue (article 6)
 - ✓ l'obligation de diplôme (article 12)
 - ✓ Le bordereau bénévole (article 22)
2. la modification de « forme » d'un article de nature conventionnelle (issue exclusivement des négociations U2C2F et UNECATEF)
 - ✓ le recours au CDD d'usage en National, CFA, CFA2 et DH (article 24)
3. la création d'un titre 4 dédié à l'Animateur et d'une licence Animateur

Principes portés par l'UNECATEF :

1. Plan fédérale de la formation continue (article 6):
2. Tous les articles de la Partie 1 du Titre 2 sont exclusivement issus de nos négociations avec l'U2C2F :

Si la proposition proposée par la FFF peut être débattue pour sa vertu pédagogique, elle ne peut pas se traduire sans une modification de l'accord collectif négociée par l'U2C2F et UNECATEF, comme le rappelle d'ailleurs le préambule de la Partie 1.

3. la création d'un titre 4 dédié à l'Animateur et d'une licence Animateur

A propos de l'utilisation des titres protégés, l'UNECATEF affirme que c'est une disposition essentielle de la profession réglementée. Toutefois, son application ne doit pas conduire à opposer le football professionnel au football amateur, ni les titulaires de certification fédérale garantissant la sécurité mais ne pouvant exercer que comme bénévoles et les titulaires de certifications inscrites au RNCP garantissant la sécurité mais pouvant eux exercer contre rémunération.

L'UNECATEF préconise d'identifier une mention réservée, adaptée et partagée aux titres et aux certifications délivrées par les Fédérations ne donnant droit qu'à l'exercice bénévole des activités physiques et sportives.

L'UNECATEF propose d'accoler la mention la licence d'animateur, comme c'est déjà le cas pour la licence éducateur

Cette solution a pour avantages de clarifier la qualité de l'intervenant pour les usagers mais aussi de supprimer la concurrence envers les professionnels en retirant toute confusion et amalgame.

Enfin, cela valoriserait l'encadrement bénévole socle de l'organisation du football et sport français et passage naturel et préconisé avant l'encadrement professionnel des activités physiques et sportives.

Pour preuve, la reconnaissance des brevets fédéraux comme validant les exigences préalables à l'entrée en formation des TFP notamment le BMF.

Ainsi, les Licences et Statuts d'Animateur **fédéral** et d'Educateur **fédéral** seraient parfaitement identifiés pour les différencier des Licences Techniques – Uniquement réservées aux titulaires d'un des quatre TFP, BEES 1, BEES2 Football, DESJEPS Football ou DEF.

LES EQUIVALENCES DU DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE FOOTBALL ET LE DEF

Les arrêtés de création du DESJEPS de 2012 n'avait pas fait l'objet d'une concertation et collaboration avec l'UNECATEF

Depuis la fin de la saison 2013/2014, un groupe de travail fédéral a étudié les équivalences totales de droit du DESJEPS Performance Sportive Football pour les entraîneurs titulaires du DEF, l'UNECATEF a présenté sa proposition.

Rappel : Tous les entraîneurs titulaires du DEF ont obtenu une équivalence partielle du DESJEPS (UC 3 e UC4) par arrêté du 26 avril 2012.

Les conditions d'équivalence totale du DESJEPS n'étant pas satisfaisantes dans le texte en vigueur, un groupe de travail a été composé par la FFF et la DTN et dont l'UNECATEF a été moteur.

UC 1 : être en capacité de construire la stratégie d'une organisation du secteur ;

UC 2 : être en capacité de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur ;

L'UNECATEF s'est basée sur 4 principes d'équivalence des UC 1 et UC 2 :

- a) L'expérience d'entraîneurs au niveau national (jeunes ou seniors) doit être majoritaire (1500h/2400h d'entraînement et matchs dans les 8 dernières années)
- b) La prise en compte de l'activité d'entraîneur du plus haut niveau régional senior (DH) et d'entraîneur adjoint d'une équipe professionnelle
- c) La prise en compte de l'activité de la filière des cadres techniques DTR, CTR, CATRF, CTD, CDFA
- d) Les dispositions de l'article 12 du Statut des Educateurs et des Entraîneurs relatives aux obligations de diplômes et les compétitions encadrées par les titulaires du BEF et du DESJEPS à partir d'avril 2017

Pour permettre aux titulaires du DEF qui ne pourraient pas réunir les conditions ci-dessous d'octroi des UC 1 UC2, et donc le DESJEPS Football en totalité, l'UNECATEF a :

- demandé à la FFF de soutenir la création d'une nouvelle voie de certification des UC1 et UC2 réservée aux seuls titulaires des UC3 et UC4
- proposé aux entraîneurs ou cadres technique une action d'accompagnement VAE partielle des UC 1 et UC2.

Par ailleurs, l'UNECATEF s'engage auprès de la FFF à soutenir la création d'une nouvelle voie de certification des UC1 et UC2 réservées aux titulaires des UC3 et UC4 par équivalence partielle du DEF et propose aux entraîneurs ou cadres technique une action d'accompagnement VAE partielle des UC 1 et UC2.

LE RENOUVELLEMENT DES TITRES A FINALITES PROFESSIONNELLES (TFP)

L'UNECATEF a été associé au groupe de travail de validation des TFP en tant que partenaire social comme l'UNFP, l'UCPF et l'U2C2F.

La DTN et l'IFF avaient en amont étudié en groupe de travail spécifique toutes les modifications.

L'enregistrement des 4 TFP (BEPF, BEFF, BMF BEF) de la Fédération française de football arrivant à terme le 22 août 2015, la FFF souhaite renouveler sa demande d'enregistrement auprès de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP).

Plusieurs modifications de fond et de forme ont été adoptées dans les dossiers de chacun des diplômes, développées dans la présente note d'information.

LA LICENCE CLUB LFP

L'UNECATEF est l'un des 2 représentants de l'UAF au sein de la Task Force et de Commission de Gestion de la Licence Club.

Nous avons soutenu les principes suivants :

1 Mise en place d'un plan de contrôle - Vérification des engagements pris par les clubs

La mise en place d'un plan de contrôle est préconisée pour une crédibilisation de la Licence Club et une sécurisation renforcée du contrôle de véracité des critères déclarés par les clubs.

2 Stabilisation des critères de la Licence : Pas d'ajouts de nouveaux critères pour la Licence 2015/2016

3 Proposition présentée auprès de l'UAF sur la réforme de la Licence Club applicable en 2016/2017 portant sur

- ✓ création d'un critère dédié aux infrastructures d'entraînement du groupe professionnel
- ✓ création d'un critère de compétence « directeur sportif » et « responsable ressources humaines »
- ✓ création d'un critère Entreprise club intégrant une valorisation de l'activité sociale de l'entreprise (Elections Professionnelles, Formation Professionnelle, Absence d'arriérés) et de la promotion du football (Engagement d'une Equipe Féminine, d'action sociales et citoyennes, préservation de l'éthique)
- ✓ renforcement des critères d'efficacité du centre de formation de 500 à 1 000 points
- ✓ création d'un critère réservé aux clubs ayant le statut professionnel et accédant en Ligue 2, valorisant le label Jeune excellence pendant la 1^{ère} saison sportive de L2

LE FINANCEMENT DES FORMATIONS ET DES CERTIFICATIONS

L'UNECATEF est membre de la Commission Fédérale de Formation de la FFF. Depuis la saison 2014/2015, cette dernière a pour mission qu'à l'issue de l'Euro 2016 en France, la formation reste un axe majeur de développement de la FFF et du football français. Le représentant du syndicat étudie les demandes de prise en charges des formations d'entraîneurs déposées soient par le licencié technique ou fédéral soit par le club pour leur(s) entraîneur(s) ou éducateur(s).

L'appel à projets "Horizon Bleu 2016" a pour finalité de laisser un héritage durable au football français de demain. Dans une logique d'accompagnement et de structuration des clubs, des Ligues et des Districts, la FFF a lancé ce programme en 3 axes. Le volet Formation bénéficie d'une enveloppe de 5,4 millions d'euros pour les deux saisons 2014/2015 et 2015/2016.

- ✓ **Subventions « forfaitaires » : les « bons de formations » pour les futurs éducateurs bénévoles de votre club**

- A hauteur de 50 € par module pour les modules de CFF 1 à 4, dans une limite de 4 modules / an / stagiaire.
- A hauteur de 75 € pour le module « le projet club – volet associatif » du CFF 4, à l'attention des seuls licenciés dirigeants

A savoir : Un Entraîneur ou éducateur titulaire également d'une Licence Dirigeant peut aussi bénéficier du « bon formation » de 75€ pour financer son CCF4

✓ **Subventions sur dossier pour les certifications professionnelles et les autres modules spécifiques**

- Pour les demandes individuelles portant sur des formations de type BMF, BEF, DES, BEFF, BEPF, préparation athlétique, préparation mentale, gardien de but, certificat futsal performance, formations continues.
- Pour les formations dispensées par les Ligues et Districts sur les modules de type CFGA, gestion de projet, RH, fonction employeur...etc

Conclusion :

- Prenez en main votre projet professionnel et/ou votre projet formation.
- Consulter le site UNECATEF pour prendre connaissance de toutes les démarches de demandes de financement.
- L'UNECATEF est au cœur de ce programme pour accroître vos compétences et votre parcours d'entraîneur, de formateur et d'éducateur et renforcer vos opportunités d'emploi.

DIALOGUE SOCIAL

Dialogue Social Football Professionnel : la Charte du Football Professionnel

- ✓ Groupe de travail sur l'efficacité des centres de formation
- ✓ Classement des centres de formation
- ✓ Agrément des centres de formation
- ✓ OPCA dans la branche du sport et le football
- ✓ Rémunération des joueurs "cursus d'élite" (art. 269 et 757 de la CCNMF)
- ✓ Situation des clubs professionnels au regard de la réglementation du Statut des éducateurs et des Entraîneurs du Football

Dialogue Social Football Fédéral : Accord Collectif du Football Fédéral

Salariés concernés : Entraîneurs et entraîneurs adjoints - d'un club fédéral dont l'équipe participe au championnat National, CFA, CFA 2 ou DH, Sous CDD d'usage et encadrant au moins un joueur sous contrat fédéral ou un joueur sous CDD d'usage

1 Négociation Annuelle Obligatoire 2015/2016 :

Une augmentation de la valeur du point possible au 1er juillet 2015

2 Modification du recours au CDD d'usage :

L'article 24 définit les modalités de recours au CDD d'usage pour les entraîneurs responsables de l'Equipe de National, CFA, CFA2 et DH et leurs adjoints.

- Pour le Championnat National et le Championnat de France Amateur, le recours au contrat à durée déterminée dit d' « usage » est obligatoire dès lors que l'entraîneur ou l'éducateur encadre au moins un joueur fédéral, tel que défini dans le Statut du joueur fédéral, **avec au minimum un temps de travail effectif hebdomadaire* de :**
 - **Temps plein en National**
 - **22H00 en CFA**

- Pour le Championnat de France Amateur 2 et la Division d'Honneur, le recours au contrat à durée déterminée dit d' « usage » est obligatoire dès lors que l'entraîneur ou l'éducateur encadre au moins un joueur fédéral, tel que défini dans le Statut du joueur fédéral et qu'il encadre le football à titre exclusif ou principal, avec au minimum un temps de travail effectif hebdomadaire* de :
 - 22H00 en CFA2
 - 17H30 en D.H.

Des discussions sont en cours avec l'U2C2F pour valider ces propositions.

LA CCPAAF ET LES ACCORDS D'ENTREPRISE
(Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football)

Adhérente de la Commission Nationale Paritaire et de la CCPAAF depuis le 23 mars 2013, l'Unecatef a pris pleinement ses responsabilités et les propositions conventionnelles, en étant à l'origine de :

1. L'Unecatef et le SNAAF ont ainsi mis en place des processus de concertation pour définir des positions communes pour négocier avec les représentants de l'UCPF et de la LFP.

Au terme d'une concertation ayant permis à l'ensemble des parties concernées de s'exprimer pleinement et d'entendre les arguments des uns et des autres, les organisations d'employeurs (LFP et UCPF) et de salariés (SNAAF et UNECATEF) sont parvenus à un accord fixant l'évolution des rémunérations des salariés administratifs et des professions assimilées du football français.

Tous les salariés bénéficieront d'une augmentation de 1,75% de leur salaire conventionnel de référence.

2. La modification de la grille de classification et de rémunération

3. Le TGI de Paris a rendu sa décision le 31 mars 2015 dans le contentieux relatif à la nullité de la dénonciation de la CCPAAF par l'AE2F. Le tribunal ordonne la réouverture des débats en demandant à l'AE2F d'assigner sur la procédure de la Fédération, la Ligue et l'UCPF qui sont également signataires de la Convention.

Cette décision signifie aussi que la question de nullité de la dénonciation ne sera pas tranchée avant la fin de l'année 2015.

STATUT DES SALARIES ET CADRES TECHNIQUES DU FOOTBALL

La création d'un groupe de travail UNECATEF-AE2F :

Depuis la demande d'adhésion à la CCPAAF en février 2011, et sa première participation en tant que négociateur au sein de la Commission Nationale Paritaire de la CCPAAF en mars 2013, l'UNECATEF n'avait encore pu ouvrir des discussions avec l'AE2F, le syndicat des employeurs des Ligues et Districts, puisque cette dernière avait dénoncé la CCPAAF en mars 2011.

En marge de l'organisation structurelle des Equipes Techniques Régionales, l'UNECATEF et l'AE2F ont convenu de se réunir à partir du mois de novembre 2014 pour ouvrir des négociations concernant les salariés et cadres techniques des employeurs Ligues et Districts du Football, agissant au sein de la politique technique, qu'ils soient cadre fédéral, Cdfa, autre salarié technique de droit privé, emploi d'avenir ou tous autres emplois liés à un dispositif d'emploi aidés.

Au cours des 6 réunions de négociation, les deux délégations ont présenté leurs propositions portant sur :

- Un champ d'application des employeurs et salariés concernés
- Une grille de classification et de rémunération
- Un dispositif de rémunération collective lié aux missions réalisées
- Les modalités de mutation définitive entre employeurs
- Les modalités de mise à disposition
- Les modalités de l'évaluation des cadres et salariés
- Les dispositifs de formation professionnelle initiale et continue
- La création d'une commission de conciliation
- La gestion des parcours professionnels
- L'article 10 du statut des éducateurs et des entraîneurs
-

Conclusions

A ce jour, nous ne pouvons pas vous communiquer le résultat des négociations entreprises depuis novembre car les prochaines échéances sont fixées au 12 mai, 23 mai et 20 juin 2015.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES CLUBS, LIGUES ET DISTRICTS

L'UNECATEF a négocié de nombreux protocoles d'accords pré électoraux au cours de la saison sportive

Les Clubs professionnels : Girondins de Bordeaux, Arles Avignon AC, Stade Brestois 29, Olympique Lyonnais, Stade de Reims, Evian Thonon Gaillard, Lille OSC, AC Ajaccio, ESTAC, FC Sochaux-Montbéliard, Olympique de Marseille.

Les Clubs Fédéraux : RC Strasbourg Alsace, Vendée Les Herbiers Football

Les Ligues : Centre Ouest, Bretagne

Les Districts : Landes, Hérault, Essonne, Val de Marne

l'UNECATEF présente des candidats pour représenter les salariés et défendre les spécificités des conditions de travail des entraîneurs, formateurs et cadres techniques.

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les listes déposées sont conjointement avec le Snaaf sous l'intitulé Unecatéf-Snaaf/Cfdt.

Les élections professionnelles sont capitales pour être pleinement associées à la vie sociale de votre structure employeur et conforter les négociations nationales de l'UNECATEF avec les organisations d'employeurs : UCPF, U2C2F et AE2F

Grâce à votre engagement d'élus du personnel du football, vous contribuez au renforcement de la proximité de l'UNECATEF et de sa connaissance de la diversité des situations sociales du football

LA REPRESENTATIVITE SYNDICALE

LA CFDT

1. L'arrêté du 27 novembre 2013 a fixé et la représentation des organisations syndicales reconnues dans la branche du sport jusqu'en 2017 :

- La CFDT : Confédération française démocratique du travail: 37,01 %
- La CGT : Confédération générale du travail: 24,23 %
- La FNASS : Fédération nationale des associations et syndicats de sportifs : 16,57 %
- La CGT-FO : Confédération générale du travail-Force ouvrière : 10,64 %
- La CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens: 10,51 %
- La CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres : 1,05 %.

Pour rappel, depuis **la loi du 20 août 2008**, la validité d'un avenant à la CCNS est subordonnée

- à l'existence d'une « majorité » d'engagement d'au moins 30% de l'audience des syndicats signataires
- et**
- à l'absence d'une opposition majoritaire de plus de 50%

2. Depuis janvier 2013, toutes les élections professionnelles sont comptabilisées pour fixer la prochaine représentativité des syndicats professionnels pour la période 2017-2021.

3. L'UNECATEF au sein de la CFDT depuis 2009

L'UNECATEF s'est affiliée avec les 3 autres syndicats d'entraîneurs (Rugby, Basket-Ball et Handball) en 2009 pour assurer la négociation collective pour les entraîneurs, cadres techniques, éducateurs et salariés rattachés au staff qui étaient en CDI et régis par la CCNS.

Au sein de notre syndicat, nous nous attachons à entretenir, promouvoir et défendre les statuts des salariés. L'action de notre syndicat constitue :

- Une caution pour la CFDT-F3C par la présence et l'expertise du sport professionnel
 - Une aide au positionnement de la CFDT sur les enjeux majeurs de la CCNS, en s'appuyant sur la très grande majorité des salariés de la branche que constituent les entraîneurs, et éducateurs au sens large...
-
- la rédaction des contributions pour :
 - ✓ le positionnement syndical de la confédération (contribution au développement du sport),
 - ✓ Les propositions aux élaborations des projets de loi sur le sport,
 - ✓ A la CN Sport et ses diverses commissions

L'UNECATEF poursuit la collaboration définie par la convention de 2009 lui permettant d'être autonome dans son champ football tout en étant intégré à la F3C pour offrir des services.

4. Les 5 syndicats d'entraîneurs, de cadres techniques et d'éducateurs professionnels affiliés à la CFDT :

Chacun des 5 syndicats - Unecatef, Tech XV (Rugby), SCB (Basket), 7 Master (Handball), Seev (Volley-Ball), agissent individuellement et collectivement à la promotion et à la défense de leurs adhérents, mais également au développement de la CFDT dans le champ du Sport.

Le Texte d'Orientation Générale, voté au Congrès Fédéral d'Amiens en Juin 2013, et la décision du Bureau Fédéral de la F3C-CFDT de Juillet 2014 ont acté à travers le groupement des syndicats d'entraîneurs professionnels :

- la reconnaissance de nos actions spécifiques auprès de tous nos adhérents.
- notre capacité à fédérer et regrouper majoritairement les entraîneurs professionnels, qui n'envisagent leur engagement syndical qu'au travers de nos 5 syndicats.
- notre expertise au bénéfice de la représentation CFDT dans son action sur le champ du sport.
- Et enfin, notre intégration dans l'organisation fédérale.
-

Le Groupement des syndicats d'entraîneurs professionnels, confirme ainsi qu'il est déjà acteur au sein de la CFDT, au travers de notre présence au conseil de branche,

- dans les négociations de la convention collective du Sport,
- avec le développement des services aux adhérents...

Tout ceci complète l'investissement déjà existant de chacun de nos syndicats depuis 2009.

LA CCN SPORT

La convention collective nationale du Sport régit les garanties collectives sociales de 50 000 salariés dans le sport. Ce sont les dispositions négociées par les partenaires sociaux de la CCN Sport concernant la prévoyance, la formation professionnelle, la complémentaire santé, le temps de travail qui s'appliquent à tous les salariés du football.

Près de 25% des adhérents de l'UNECATEF sont régis par la CCN Sport.

Ainsi le représentant de l'Unecatef est l'un des 4 membres de la délégation nationale de négociation de la CFDT au sein de la CCNS.

L'OPCA de la branche : l'outil pour développer une politique de formation professionnelle et la gestion des parcours professionnels

Géré en OPCA interprofessionnel depuis 2011, la branche du sport a enfin désigné pour 2 ans un OPCA de branche permettant de définir et d'appliquer une politique de branche.

C'est un outil essentiel :

- ✓ pour la structuration et la professionnalisation de notre secteur, reposant encore trop sur le bénévolat
- ✓ pour l'accompagnement du parcours professionnel des entraîneurs et professionnels de l'encadrement technique régi par l'obligation de qualification
- ✓ pour la maîtrise du CIF CDD, qui nous apparaît comme un atout essentiel à la majorité des membres de notre groupement

En effet, de part la nature des contrats (CDD d'usage), de la contrainte légale d'une profession réglementée qui impose la possession d'une certification, de la précarité de leur stabilité contractuelle, de leur obligation de développer des compétences pour garantir leur employabilité, les entraîneurs doivent :

- Faire face à une mobilité géographique imposée...
- Faire face à une stabilité contractuelle subie...
- Faire face à un chômage croissant de longue durée...
- Faire face à un cadre familial fragile et devant accepter les périodes d'inactivité et les périodes d'éloignement, ce qui est un facteur important de divorce et de séparation...
- Faire face à une obligation de se maintenir aux exigences d'un secteur d'activité en perpétuelle mutation (liberté de circulation des sportifs obligeant la maîtrise des langues, la concurrence liée à la compétition sportive obligeant la maîtrise de nombreux outils technologiques, ...) et devant s'adapter à l'environnement professionnel et à ses acteurs (obligeant des compétences de gestion de ressources humaines, de gestion de crise et de conflits, de media training, de management interculturel, ..)
- Faire face à la nécessité du parcours professionnel et à la transition professionnelle vers une autre carrière.

Pour répondre à toutes ces contraintes de sa vie professionnelle, l'entraîneur ne dispose que de peu d'outils pour mobiliser les financements de sa formation continue ou initiale et sa transition professionnelle :

- Accès limité au plan de formation du club
- Dispositif inapproprié du Droit Individuel de Formation (DIF) de 20h par saison.
- Difficulté d'accéder au dispositif de professionnalisation (seulement réservé aux salariés en CDI)
- Impossibilité de recourir au CIF CDD qui est pourtant le contrat adéquat pour financer un projet de transition professionnelle

SERVICES AUX MEMBRES

LES SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE AUX ADHERENTS

L'accompagnement juridique (Entraîneurs et Cadres Techniques)

- Conseils juridiques :
- Rédaction du contrat
- Conflits avec le club
- Médiation avec le club pour une application contractuelle
- Application des dispositions de la Charte du Football Professionnel, du Statut de l'entraîneur du Football Fédéral - ACFF- CCPAAF CCN Sport, Accords d'entreprises
- Licenciement économique ou rupture conventionnelle
- Accompagnement dans les démarches à l'emploi
- Accompagnement dans les démarches au projet de formation
- Conseils en financement d'emploi et du projet de formation et certification
- Avantages acquis en cas de changement d'employeurs (District/Ligue ou Ligue/FFF)
- Modalités du temps de travail, des repos compensateurs et des congés

- Modalités de travail au sein de l'ETR et l'opérationnalité entre l'Employeur (Ligue) et la structure accueillante (District)
- Notion d'usages, de dispositions contractuelles particulières

Au cours de cette saison, plus de nombreux adhérents ont bénéficié de conseils et accompagnements personnalisés.

CELLULE FOOT EXPATRIATION

Formation de Formateurs Expert International

A la demande de l'UNECATEF, avec l'accord du DTN Monsieur François Blaquart et en collaboration avec le service des relations internationales, un stage de formation de formateurs a été mis en place.

Cette action pilotée par Franck Thivilier a permis de réunir des entraîneurs, avec une expérience forte dans les clubs professionnels ou à l'étranger, afin de leur présenter l'ensemble de la réforme fédérale de l'architecture de la formation de Cadres en France.

La FFF est sollicitée par des Fédération Etrangères, le but de cette formation est de permettre à ces entraîneurs de maîtriser un certain nombre d'éléments :

- La posture du formateur
- Les théories d'apprentissage
- Les formes de pédagogie et procédés d'entraînement associés
- Les différentes méthodes d'observation des passages pédagogiques sur le terrain

Le dernier regroupement a permis aux entraîneurs de se familiariser avec l'environnement international. Les différents thèmes développés :

- Organisation de la FIFA
- Programme d'accompagnement
- Rôle de l'officier de développement
- Plans d'audit et reporting

Huit entraîneurs ont suivis cette formation.

Club Léopards de Dolisie : Congo

L'UNECATEF a été sollicité par le club Léopards de Dolisie, meilleur club du Congo, qui était à la recherche d'un préparateur physique. Après l'envoi de plusieurs CV, c'est Romain Viale qui a été choisi. Il a signé un contrat de 2 ans en tant qu'adjoint de Lamine N'diaye.

Camp de Zaatarie

Cette mission se termine à la fin de cette saison. Eric Deletang, après 2 ans au Camp de réfugiés Syriens, la Fédération Jordanienne lui a proposé une Sélection de Jeunes.

Académie Nationale de Madagascar

La 1^{ère} année était destinée à développer le fonctionnement de l'académie avec une génération test (19 joueurs U18 dont 2 GB). A l'aide de rapports régulier à la FMF certaines approximations dans les installations, essayer de faire évoluer les habitudes alimentaires, harmoniser les plannings scolaires et sportifs et compléter le matériel didactique.

Août 2014 dernière session de détection en région, pour création de la génération pour laquelle cette académie a été créée, celle des 2000-2001 qui représentera Madagascar en 2017 pour la CAN U17 à

Actuellement 18 joueurs dont 3 Gardiens de But. Génération meilleure que la précédente quant à la qualité de l'effectif, à l'attention permanente et l'intérêt qu'ils portent au travail sur le terrain. D'autres détections ont eu lieu à Pâques et continuerons au mois de septembre pour compléter cet effectif pour atteindre 25 joueurs environ à la rentrée prochaine. 2 matchs de championnat (2 victoires 11-0 et 5-1) et de nombreux matchs amicaux (Clubs/sélections/Tournoi local). La mission a duré deux années et se termine au mois de Juillet.

DIX MOIS VERS L'EMPLOI 11^{ème} promotion

Le programme :

Session 1 AUTRANS

- Entretiens approfondis : Découverte de la personne au-delà du CV
- Bilan de vie, Team building (indoor : exercices/jeux –débriefe-apports) et (outdoor : spéléo et alpinisme débriefe)

« Des notions d'aventure humaine, d'obstacles à surmonter, d'efforts collectifs, d'entraide et d'échanges sont alors très rapidement évoqués cette présentation est émouvante car les stagiaires se mettent à nu, expriment les doutes la frustration et les interrogations qui les traversent dans cette période de transition c'est un moment où il est difficile de tricher voire impossible surtout si l'on veut entrer dans l'aventure DMVE »

- Anglais - Technique de Communication - Vidéo - Informatique
- Témoignage Christian Damiano

Session 2 Paris du 28 Septembre au 2 Octobre 2014

- management interculturel- mobilité internationale - expatriation
- Retraite- sécu- fiscalité à l'étranger Technique de communication -Vidéo – informatique
- Interventions de Joël Muller – Raymond Domenech
- Témoignages passionnants d'anciens stagiaires :
- Gilles Bourges(Qatar) et Guillaume Marie (Algérie)

Session 3 La Grande motte du 26 au 31 Octobre 2014

- suite bilan de vie – retour sur les champs d'expertise (compétences et motivations) -Comment se présenter, présenter son projet – CV – Lettres de motivation – Techniques de recherche d'emploi / Suite management interculturel avec des témoignages de stagiaires qui ont l'expérience de l'expatriation : Hacène Aribi (Qatar) – Anthony Rimasson (Portugal) Jean-Marc Kuentz et Olivier Pedemas (Côte d'Ivoire) – Loïc Nave (Egypte)
- Encadrement d'une séance d'entraînement avec 60 jeunes du F.C.Lattes
- Informatique, Préparation mentale
- Témoignage émouvant et riche de Jérôme Arpinon (ancien stagiaire)

Session 4 Paris du 7 au 11 Décembre

- Media training mise en situation d'embauche et débriefing
- projet professionnel (vendre son projet- de la bonne utilisation du réseau- prendre un RV par téléphone- etc...)
- Anglais, vidéo

Interventions :

- C Cayré « affaire d'optimisme »
- Franck Thivillier, Equivalences : Point d'étape Octobre 2014
Architecture de formation technique de la FFF
- Thomas Caillol Statut du joueur Fédéral et Agents de joueurs

Session 5 Insep du 11 au 15 Janvier 2015

- Cas de Management – suite projet personnel, contacts, envois de CV/Lettres etc..
- Anglais- informatique

Interventions :

- JP de Vincenzi (Directeur Général de l'INSEP) – P.Mignon (Responsable du laboratoire de sociologie du sport) Vincent .Duluc (L'Equipe – Rapports entraîneurs/journalistes), Didier Christophe (Directeur pôle féminin INSEP)

Session 6 Nyon du 15 au 20 Mars 2015

Intervenants :

William Gaillard	Conseiller du Président
Pascal Torres	Conseiller du Président, Secrétaire de la fondation « UEFA for Children
Ioan Lupescu	Directeur Technique
Franck Ludolph	Responsable de la Formation
Jean-François Domergue	Responsable développement du Football
Theodore Theodoridis	Secrétaire général adjoint et directeur d'associations nationales
Martyn Hindley S	pécialiste de la Communication
David Mathez	Spécialiste Audio-Visuel
Paul Power	Instructeur logiciel PROZONE
Patrick Muller et Egils Truselis	Service d'Enseignement du Football

Regroupement sur 3 journées, très intéressant et surtout très enrichissant. Les stagiaires ont été mis dans les mêmes conditions que les entraîneurs de très haut niveau, encadrés par des intervenants de grande qualité. Séances d'entraînement avec des jeunes du club de Nyon, encadrés par Jean-François Domergue.

Un grand merci à Michel Platini et tout le personnel de l'UEFA, pour l'accueil et la disponibilité.

Session 7 Paris du 18 au 20 Mai 2015

Ce dernier regroupement, au lendemain de l'Assemblée Générale de l'UNECATEF aura pour but de faire le bilan de la saison, avec différent intervenant. Avec une intervention de Jacky Roche sur la fiscalité en rance et à l'étranger.

Les Stagiaires de la Promotion 2014/2015

Acedo Jean	<i>Entraîneur Louhans-Cuiseaux – CFA2</i>
Aïgoun Saïd	<i>Entraîneur Academy – Auxerre</i>
Aribi Hacène	<i>Entraîneur Academy – Al Ahli Qatar</i>
Asso Jean-Jacques	<i>Entraîneur Grasse -CFA2</i>
Beunaiche Yoann	<i>Directeur Technique - Ivry -CFA</i>
Casadei Enrico	<i>Directeur Technique - Montesson- district</i>
Droin Thierry	<i>Entraîneur – Uzès Pont du Gard -National</i>
Ferhaoui Kader	<i>Entraîneur - Toulon – DH</i> <i>Retour en poste 01/2015 Le Pontet</i>
Hagenbach J-Claude	<i>Entraîneur de Gardien – FC Sochaux – L1</i>
Kuentz Jean-Marc	<i>Adjoint Sélection Côte d'Ivoire Retour en poste le 01/2015 Qatar</i>
Le Bert Pierrick	<i>Entraîneur U 19 - Lorient – national</i>
Le Maire Philippe	<i>Coach Academy– Guingamp – L1</i>
Lemonnier Jean-Luc	<i>Entraîneur Biscarosse – Ligue</i>
Nave Loïc	<i>Préparateur Physique –Martigues – DH</i>
Pedemas Olivier	<i>Entr.Gardien Sélection Côte d'Ivoire</i> <i>Retour en poste le 01/2015 Qatar</i>
Rimasson Anthony	<i>Entraîneur U 18 – Benfica Lisbonne</i>
Salomon Yannick	<i>Entraîneur – Pontivy – CFA</i>
Usaï Nicolas	<i>Entraîner – Istres – L2</i> <i>Retour en poste 11/2014 Marseille Consolat</i>
Viale Romain	<i>Prép Physique – Asnières – DH</i> <i>Retour en poste le 01/2015 Congo</i>
Vimbouly William	<i>Entraîneur – Agen – CFA2</i>

Conclusions:

- Un groupe composé de nombreux entraîneurs avec des expériences au sein de clubs pros (15)
- Des entraîneurs restés longtemps dans le même club : Guingamp- Lorient- Gueugnon- Sochaux
- Un groupe assez hétérogène, mais très uni et solidaire, pour une des premières fois, des stagiaires ont proposé des actions ou postes à leurs collègues
- De plus en plus difficile d'avoir des contacts et de trouver un job et le parcours amateur et l'âge ne sont pas des atouts. Quelques uns songent sérieusement à un plan B !
- Les stagiaires sont reconnaissants envers l'UNECATEF de leur proposer ce programme de haut niveau avec des interventions intéressantes, riches et bien ciblées
- Ils ont été étaient très impressionnés d'avoir accès à l'INSEP et surtout évidemment à la Maison du foot européen à Nyon

Intervenants :

Jean-Pierre Doly :	Media Training – Projet Professionnel – Management inter culturel.....
Karl Olive :	Communication – Réseaux – CV.....
Brigitte Guerineau :	Informatique
Nourredine Bouacherra :	Vidéo
Alain Levamis – Luccia Forde – Alain Levamis (junior) :	Anglais

COMMISSION SOCIALE UNECATEF

Actions

- Aide au recouvrement de droits liés à la prise en charge d'une formation continue ou initiale

- Aide au financement des frais de formation initiale et continue pour les entraîneurs privés d'emploi
- Aide aux entraîneurs ayant des difficultés sociales

Durant la saison 2014/2015, la commission est venue en aide à 5 adhérents

COMMUNICATION

- **L'Entraînant** : 2 parutions Juin 2014 et Janvier 2015 : La revue semestrielle de qualité reconnue par tous
- **La Newsletter Unecatef** : pour être au plus de près de l'activité de l'UNECATEF et en proximité avec nos Adhérents.

Novembre 2014 : Spéciale Cadres et salariés Techniques

Janvier 2015 : N°1 à tous les entraîneurs et cadres et salariés techniques

Février 2015 : Spéciale Equivalence DESJEPS Performance Football

Mars 2015 : N°2 à tous les entraîneurs et cadres et salariés techniques

- **Le nouveau site internet** : www.unecatef.fr propose une navigation et un accès aux différentes rubriques plus faciles. Un accès gratuit aux fiches d'entraînement, de nouvelles fiches juridiques et des offres d'emploi

➤

- **Meilleurs Entraîneurs Ligue 1 et Ligue 2**

René Girard LOSC

Albert CARTIER FC METZ

- **Les Coups du Coach**

Christophe Galtier AS ST-Etienne
Farid Benstiti PSG
Christophe Pelissier Luzenac
Jocelyn Gourvenec Guingamp

Victoire sur l'Olympique Lyonnais
Qualification en ¼ de Finale de la Ligue des Champions Féminines
Beau parcours en Nat saison 2013/2014
Double coup du coach :
1^{ère} équipe à batte le PSG et qualification pour 1/6 de finale de l'Europa League

- **Coup du Cœur UNECATEF**

Eric Deletang pour son mission au Camp de réfugiés Zaatari

LES MERCREDIS DU RESPECT

Pour la 3^{ème} année consécutive les instances du football organisent les Mercredis du Respect. La LFP, l'UCPF, l'UNFP, l'UNECATEF et le Fondation du Football ont mis en œuvre ce programme de sensibilisation au respect dans football, destiné aux jeunes licenciés de 14 à 17 ans, des clubs Amateurs et Professionnels.

L'objectif est de contribuer au « vivre ensemble » avec des règles simples :

- Respect des équipements et installations sportives, des règles d'accès, des équipes d'organisation, de sécurité d'accueil et de service
- Respect des spectateurs, du supporter adverses, des joueurs, des officiels
- Respect des valeurs du football
- Mise hors-jeu des pratiques dangereuses : alcool, drogue, jet de projectiles, fumigènes, intrusions...
- Mise hors-jeu des comportements déviants

Les clubs professionnels hôtes pour la saison 2014/2015 :

Montpellier Herault – Girondins de Bordeaux – Olympique de Marseille – Clermont Foot Auvergne – AJ Auxerre – AS Nancy-Lorraine – FC Metz – Olympique Lyonnais

Pour chaque regroupement l'UNECATEF est représenté par un adhérent.